



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 01/02/2020

### **LANCEMENT DE LA DEUXIÈME PHASE DE DISTRIBUTION D'IODE**

Dans le département du Nord

Le ministère de l'Intérieur coordonne une nouvelle campagne nationale de distribution de comprimés d'iode aux riverains et établissements recevant du public (ERP) situés dans un rayon de 10 à 20 kilomètres autour des 19 centrales nucléaires françaises. Au niveau national, cette campagne s'adresse à 2,2 millions de personnes et concerne plus de 200 000 établissements, entreprises, écoles, administrations, etc.

Lancée en février prochain, cette seconde étape fait suite à une première vague de mise à disposition des comprimés d'iode en pharmacie depuis septembre 2019.

Lors de la première étape de distribution, dans le département du Nord, 24 408 foyers ainsi que 2 833 établissements recevant du public ont retiré leurs comprimés alors que 341 988 personnes résident dans ce rayon situé autour de la centrale de Gravelines sont concernées par cette campagne.

Sont invités à retirer leurs comprimés d'iode dans l'une des pharmacies partenaires :

- les foyers n'ayant pas pu les retirer lors de la première campagne ;
- les nouveaux arrivants des communes concernées qui n'ont pas pu en bénéficier précédemment ;
- les ERP, parmi lesquels figurent les établissements scolaires. Ils pourront effectuer leur retrait sur simple présentation d'un justificatif de domiciliation (K-bis, facture...).

Pour connaître les pharmacies participantes à cette opération sur l'ensemble du territoire, vous pouvez consulter la liste disponible sur le site [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com) à la rubrique « Les comprimés d'iode ».

#### **La prise d'iode : une démarche préventive en cas d'accident nucléaire**

Les campagnes de distribution des comprimés d'iode ont lieu régulièrement depuis 1997 et concernent les personnes qui résident ou travaillent à proximité d'une centrale nucléaire.

#### **Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Organisées par les pouvoirs publics (services de l'État et EDF, propriétaire des centrales nucléaires) ces campagnes ont pour objectif la mise à disposition des populations riveraines des centrales nucléaires des comprimés d'iode stable permettant de protéger leur thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère.

En cas d'accident nucléaire, la prise de comprimés d'iode stable protège la thyroïde de l'iode radioactif qui pourrait être rejeté dans l'environnement. La thyroïde va absorber l'iode stable jusqu'à saturation, et ne pourra donc plus assimiler l'iode radioactif qui serait éventuellement respiré ou ingéré. Les comprimés d'iode doivent être administrés en situation accidentelle et uniquement sur instruction des autorités.

Pour rappel, les réflexes en cas d'alerte nucléaire sont :

- 1/ Se mettre à l'abri rapidement dans un bâtiment en dur ;
- 2/ Se tenir informé via les médias et les réseaux sociaux ;
- 3/ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;
- 4/ Limiter ses communications téléphoniques ;
- 5/ Prendre les comprimés d'iode stable sur instruction du préfet et selon la posologie ;
- 6/ Se préparer à une éventuelle évacuation.

Des informations utiles et une foire aux questions sont présentes sur le site [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com).

## Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE cedex

[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)

